



## COMMUNIQUE

Paris, le 12 mars 2024

## A partir du 19 mars, tous mobilisés pour les salaires!

Pour dissimuler la perte de pouvoir d'achat, les gouvernements successifs ont entretenu la confusion sur les mécanismes de lutte contre l'érosion des rémunérations face à l'inflation. En refusant l'actualisation de la valeur du point d'indice, cette politique a pénalisé durement le niveau des traitements et des pensions ainsi que l'attractivité de l'emploi public.

Force Ouvrière condamne fermement cette politique salariale qui nuit à l'attractivité de l'emploi public et paupérise les agents.

FO Fonction publique porte des revendications très claires en faveur d'une nouvelle grille indiciaire :

LES REVENDICATIONS FORCE OUVRIERE			
DEMARRAGE DE LA GRILLE	CATEGORIES	Bas de Grille Comparé au SMIC	Nos propositions au 1 <sup>er</sup> mars 2024
	С	C1 (2024) IM 366 = <b>1801,73 €</b> Soit <b>101,97</b> % du SMIC à <b>1766,92</b> €	120% du SMIC = 2120,30 €
	В	B1 (2024) IM 373 = <b>1836,19 €</b> Soit <b>103,92</b> % du SMIC à <b>1 766,92 €</b>	140% du SMIC = 2473,69 €
	A	A1 (2024) IM 395 = <b>1944,50 €</b> Soit <b>110,05</b> % du SMIC à <b>1766,92</b> €	160% du SMIC = 2827,07 €
Bas/Haut de la grille Amplitude indiciaire		2024 366/1575 Soit X 4,3	IM 439 / IM 2635 soit X 6
Intégration des primes dans le traitement Points majorés en % par rapport au traitement indiciaire moyen		PPCR par catégorie C 3 points = 1,01% B 5 points = 1,30% A 7 points = 1,29% A+ 7 points = 0,79%	La moyenne par catégorie (FPE)  C = 25%  B = 40%  A = 45%  A+ = 65%
Rattrapage du pouvoir d'achat		28,5% perdus depuis 2000	C'est un point d'indice à : 6,32577294 € contre 4,9227805 en mars 2024

Le 19 mars, tous en grève et dans les manifestations avec une reconduction, les 20, 21... partout où c'est possible.

